



MINISTRE DE L'EDUCATION NATIONALE
ET NOUVELLE CITOYENNETE

Secrétariat Général

N° MINEDU-NC/SG/80/DAS/85/MMR/02019/2024

Transmis copie pour information à :

- Son Excellence Monsieur le Vice-Premier Ministre, Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité, de la Décentralisation et des Affaires Coutumières ;
 - Son Excellence Madame le Ministre d'Etat, Ministre de l'Education Nationale et Nouvelle Citoyenneté ;
 - Son Excellence Monsieur le Vice-Ministre de l'Education Nationale et Nouvelle Citoyenneté ;
 - Monsieur l'Inspecteur Général de l'Education Nationale et Nouvelle Citoyenneté ;
 - Madame, Monsieur le Directeur-Chef de Service de l'Education Nationale et Nouvelle Citoyenneté (**Tous**) ;
 - Madame, Monsieur le Coordinateur National des écoles conventionnées (**Tous**) ;
 - Monsieur le Président, Monsieur le Secrétaire Général du Syndicat des Enseignants de l'Education Nationale et Nouvelle Citoyenneté (**Tous**) ;
 - Monsieur le Président National de l'Association des Parents d'Elèves (**Tous**) ;
 - Monsieur le Président National de l'Association des Promoteurs d'Ecoles Privées Agréées (**Tous**) ;
 - (Tous) à Kinshasa**
 - Madame, Monsieur le Ministre Provincial en charge de l'Education (**Tous**) ;
 - Madame, Monsieur le Directeur Provincial de l'Education Nationale et Nouvelle Citoyenneté (**Tous**) ;
 - Madame, Monsieur l'Inspecteur Principal Provincial de l'Education Nationale et Nouvelle Citoyenneté (**Tous**) ;
 - Madame, Monsieur le Directeur Provincial de la DINACOPE (**Tous**) ;
 - Madame, Monsieur le Coordinateur Provincial des écoles conventionnées (**Tous**) ;
 - Madame, Monsieur le Président Provincial de l'Association des Parents d'élèves (**Tous**) ;
 - Madame, Monsieur le Président Provincial de l'Association des Promoteurs d'Ecoles Privées Agréées (**Tous**) ;
 - Madame, Monsieur le Chef de Sous-Division Provinciale de l'Education Nationale et Nouvelle Citoyenneté (**Tous**) ;
 - Madame, Monsieur l'Inspecteur Chef de Pool de l'Education Nationale et Nouvelle Citoyenneté (**Tous**) ;
 - Madame, Monsieur le Coordinateur Diocésain, Communautaire, Sous-Provincial, Conseiller Résident des Ecoles Conventionnées (**Tous**) ;
-

Objet : Transmission Calendrier Scolaire
2024 – 2025 réaménagé.

**A Son Excellence Madame, Monsieur
le Gouverneur de Province (Tous).**

**Excellence Madame, Monsieur
le Gouverneur,**

J'ai l'honneur de vous transmettre, en annexe à la présente, pour large diffusion et stricte application au niveau des établissements d'enseignement maternel, primaire, secondaire et technique de votre juridiction, le Calendrier Scolaire 2024 – 2025 réaménagé.

Conformément aux dispositions de l'Article 84 de la Loi-Cadre n°14/004 du 11 février 2014 de l'Enseignement National et dans le souci de garantir à tous les apprenants les mêmes nombres de jours d'apprentissage requis, le présent Calendrier Scolaire ne concerne que les établissements scolaires ayant connu les mouvements de grève des enseignants et qui avaient repris les cours à partir du lundi 21 octobre 2024.

Il va sans dire que **ce calendrier scolaire 2024 – 2025 réaménagé va circuler concomitamment avec le calendrier scolaire 2024 – 2025 en vigueur, sauf pour les dates des épreuves certificatives (Cycle Court et Cycle Long).**

Ces dates ont été revues et actualisées de la manière suivante :

- Examen National de Fin d'Etudes Primaires (ENAFEP) : **mardi 1^{er} et mercredi 02 juillet 2025 ;**
- Test National de Sélection et d'Orientation Scolaire et Professionnelle (TENASOSP) : **jeudi 17 et vendredi 18 juillet 2025 ;**
- **Epreuves hors session :**
 - a. Rédaction : **lundi 02 juin 2025 ;**
 - b. Epreuves traditionnelles des options techniques : **mardi 03 juin 2025 ;**
 - c. Pratique professionnelle : **Du lundi 09 au samedi 14 juin 2025 ;**
- **Epreuves de la Session Ordinaire : du lundi 28 au jeudi 31 juillet 2025 ;**
- **Epreuve préliminaire : Vendredi 07 mars 2025 ;**
- **Epreuves hors session :**
 - a. Dissertation : **lundi 02 juin 2025 ;**
 - b. Epreuves traditionnelles des options techniques : **mardi 03 juin 2025 ;**
 - c. Epreuves orales de français : **du mercredi 04 au samedi 07 juin 2025 ;**
 - d. Epreuves de pratique professionnelle : **du lundi 09 au samedi 14 juin 2025 ;**
- **Epreuves de la Session Ordinaire : du lundi 28 au jeudi 31 juillet 2025** 

Le condensé de ce document se présente de la manière suivante :

- la durée des vacances des Premier et Deuxième Trimestre est fixée à 06 jours ouvrables pour le Premier Trimestre et à 05 jours ouvrables pour le Second Trimestre, au lieu de 11 et 12 jours comme prévue dans le premier calendrier scolaire ;
- de même, les dates de deux congés de détente ont été réduites de 03 à 02 jours par congé.

Les responsables provinciaux de l'Education Nationale et Nouvelle Citoyenneté sont invités chacun en ce qui le concerne à veiller au strict respect de ces deux calendriers scolaires.

Je vous en souhaite bonne réception.

Veillez agréer, **Excellence Madame, Monsieur le Gouverneur**, l'expression de mes sentiments patriotiques.

Le Secrétaire Général a.i,

Mathieu MUKENGE BAKINA





MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET NOUVELLE CITOYENNETÉ

Le Ministre d'État

**CALENDRIER SCOLAIRE 2024 – 2025
REAMENAGE**





MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET NOUVELLE CITOYENNETÉ

Le Ministre d'État

TABLE DES MATIERES

TABLE DES MATIERES	2
LISTE DES ABREVIATIONS / ACRONYMES	3
INTRODUCTION	4
CALENDRIER SCOLAIRE 2024 – 2025	5
I. RENTREE ET CLOTURE DE L'ANNEE SCOLAIRE 2024 – 2025 POUR LES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT MATERNEL, PRIMAIRE, SECONDAIRE ET TECHNIQUE	5
II. DIVISION DE L'ANNEE SCOLAIRE 2024 – 2025	5
II.1. ENSEIGNEMENT MATERNEL	5
II.2. ENSEIGNEMENT PRIMAIRE	7
II.3. ENSEIGNEMENT SECONDAIRE ET TECHNIQUE	9
III. JURYS ET EPREUVES DE FIN DES CYCLES	10
III.1. Enseignement Primaire	10
III.2. Enseignement Secondaire	10
III.2.1. Enseignement Secondaire Général	10
III.2.2. Enseignement Secondaire Cycle Court	11
III.2.3. Enseignement Secondaire Cycle Long : Examen d'Etat	11
III.2.4. Transmission des copies des épreuves traditionnelles des options techniques au Centre National de Correction (C.N.C) : du mercredi 04 au mercredi 11 juin 2025	11
IV. JOURS FERIES LEGAUX	11
V. DISPOSITIONS PRATIQUES	12
VI. DISPOSITIONS FINALES	16





MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET NOUVELLE CITOYENNETÉ

Le Ministre d'Etat

LISTE DES ABREVIATIONS / ACRONYMES

ASBL	: Association Sans But Lucratif.
CABMIN	: Cabinet du Ministre.
CNC	: Centre National de Correction.
DAETP	: Direction de l'Administration de l'Enseignement Technique et Professionnel.
DASP	: Direction des Activités Sportives et Parascolaires.
DAS	: Direction de l'Administration Scolaire.
ENAFEP	: Examen National de Fin d'Etudes Primaires.
FARDC	: Forces Armées de la République Démocratique du Congo.
GAP	: Groupes d'Aide Psychopédagogique.
IGE	: Inspection Générale de l'Enseignement.
INSPOOL/PRIM	: Inspecteur Chef de Pool Primaire.
INSPOOL/SEC	: Inspecteur Chef de Pool Secondaire.
IPP	: Inspecteur Principal Provincial.
JUNACYC	: Jury National du Cycle Court.
MINEPSP	: Ministère de l'Enseignement Primaire, Secondaire et Professionnel.
MINEPST	: Ministère de l'Enseignement Primaire, Secondaire et Technique.
PROVED	: Directeur de la Province Educationnelle.
SERNIE	: Service National d'Identification des Elèves.
SOUS-PROVED	: Chef de la Sous-Division Provinciale.
TENASOSP	: Test National de Sélection et d'Orientation Scolaire et Professionnelle.





MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET NOUVELLE CITOYENNETÉ

Le Ministre d'État

INTRODUCTION

Le présent calendrier scolaire 2024 – 2025 réaménagé ne concerne que les établissements de l'enseignement maternel, primaire, secondaire et technique qui ont repris les cours le **lundi 21 octobre 2024**.

Pour rappel, **le calendrier scolaire** est l'un des documents de référence des gestionnaires d'écoles, des inspecteurs d'enseignement, du personnel des établissements scolaires tant publics que privés agréés, des élèves ainsi que des partenaires éducatifs de l'Etat tel que stipulé à l'article 21 de la **Loi-Cadre n°14/004** du 11 février 2014 de l'**Enseignement National**.

Conformément aux dispositions de l'article 84 de la Loi-Cadre de l'Enseignement National, l'année scolaire 2024 – 2025 compte **180 jours ouvrables de classe** pour l'enseignement maternel et **222 jours ouvrables de classe** pour l'enseignement primaire, secondaire et technique, totalisant ainsi le minimum de 900 heures de présence effective à l'école, périodes de révision et d'examens comprises.

Les différentes dates des jurys et épreuves de fin des cycles ainsi que celles des stages professionnels pour les élèves-maîtres et les élèves des filières techniques, proposées par l'Inspection Générale de l'Enseignement (IGE), la Direction de l'Administration Scolaire (DAS) et la Direction de l'Administration de l'Enseignement Technique et Professionnel (DAETP), sont clairement déterminées conformément aux dispositions de **la Loi – Cadre de l'Enseignement National**.

Les jours fériés légaux, les congés de détente, les périodes des vacances et les périodes des examens scolaires sont aussi clairement fixés et quelques dispositions d'ordre pratique clôturent ce calendrier scolaire et en facilitent l'exécution.

Cet outil de travail, dont l'élaboration a toujours été soumise à un long processus participatif impliquant de nombreux acteurs et partenaires éducatifs du Ministère, est un produit consensuel, imposable à tous et dont l'application ne peut souffrir d'un quelconque dérapage.





MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET NOUVELLE CITOYENNETÉ

Le Ministre d'État

CALENDRIER SCOLAIRE 2024 – 2025

I. RENTRÉE ET CLOTURE DE L'ANNÉE SCOLAIRE 2024 – 2025 POUR LES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT MATERNEL, PRIMAIRE, SECONDAIRE ET TECHNIQUE

- Rentrée scolaire 2024 – 2025 : **lundi 21 octobre 2024.**
- Clôture de l'année scolaire 2024 – 2025 :
 - Maternel : **lundi 21/07/2025**
 - Primaire et Secondaire : **mardi 05/08/2025**

II. DIVISION DE L'ANNÉE SCOLAIRE 2024 – 2025

II.1. ENSEIGNEMENT MATERNEL

II.1.1. **Nombre de jours ouvrables : 180 jours**, soit du lundi 21 octobre 2024 au lundi 21 juillet 2025 inclus.

II.1.2. Subdivision de l'Année Scolaire en Trimestres et en Périodes

II.1.2.1. **Premier Trimestre : du lundi 21 octobre au jeudi 13 février 2025 inclus, soit 75 jours.**

1^{ère} Période

- Du lundi 21 octobre au mercredi 18 décembre 2024 inclus, soit **43 jours.**
- Jeudi 26 décembre 2024 : prise de connaissance des fiches (cartes) d'appréciation périodique des enfants par les parents.
- **Vacances du Premier Trimestre**
 - Du vendredi 27 décembre 2024 au vendredi 03 janvier 2025 inclus, soit **06 jours.**
 - Lundi 06 janvier 2025 : reprise des activités.

2^{ème} Période

Du jeudi 19 décembre 2024 au jeudi 13 février 2025 inclus, soit **32 jours.**

a. Évaluation du niveau d'éveil des enfants

- Du jeudi 06 au jeudi 13 février 2025 inclus, soit **06 jours.**
- Samedi 22 février 2025 : communication des résultats aux parents.





MINISTÈRE DE L'EDUCATION NATIONALE ET NOUVELLE CITOYENNETÉ

Le Ministre d'Etat

b. Congé de détente du Premier Trimestre

- Vendredi 14 et samedi 15 février 2025 inclus, soit **02 jours.**
- Lundi 17 février 2025 : reprise des activités.

II.1.2.2. Deuxième Trimestre : du lundi 17 février au mercredi 14 mai 2025 inclus, soit 58 jours.

3^{ème} Période

- Du lundi 17 février au mercredi 26 mars 2025 inclus, soit **29 jours.**
- Vendredi 04 avril 2025 : prise de connaissance des fiches (cartes) d'appréciation périodique des enfants par les parents.

4^{ème} Période

- Du jeudi 27 mars au mercredi 14 mai 2025 inclus, soit **29 jours.**

a. Vacances du Deuxième Trimestre :

- Du mardi 15 au samedi 19 avril 2025 inclus, soit **05 jours.**
- Lundi 21 avril 2025 : reprise des activités.

b. Evaluation du niveau d'éveil des enfants :

- Du mercredi 07 au mercredi 14 mai 2025 inclus, soit **06 jours.**
- Samedi 24 mai 2025 : communication des résultats aux parents.

c. Congé de détente du Deuxième Trimestre

- Jeudi 15 et vendredi 16 mai 2025 inclus, soit **02 jours.**
- Lundi 19 mai 2025 : reprise des activités.

II.1.2.3. Troisième Trimestre : du lundi 19 mai au lundi 21 juillet 2025 inclus, soit 47 jours.

5^{ème} Période

- Du lundi 19 mai au mercredi 18 juin 2025 inclus, soit **24 jours.**
- Samedi 28 juin 2025 : prise de connaissance des fiches (cartes) d'appréciation périodique des enfants par les parents.

6^{ème} Période

- Du jeudi 19 juin au lundi 21 juillet 2025 inclus, soit **23 jours.**

a. Evaluation du niveau d'éveil des enfants

- Du lundi 07 au lundi 14 juillet 2025 inclus, soit **06 jours.**





MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET NOUVELLE CITOYENNETÉ

Le Ministre d'État

b. Clôture de l'année scolaire 2024-2025

- **lundi 21 juillet 2025** : proclamation des résultats du niveau d'éveil des enfants, remise des bulletins et des certificats de fin du cycle maternel.

II.1.3. Dispositions particulières à l'enseignement maternel

- a. Les activités pour les enfants du cycle maternel se déroulent du lundi au vendredi (Cfr. horaire hebdomadaire) ;
- b. Le samedi de chaque semaine est réservé aux activités pédagogiques :
 - réparation et/ou fabrication du matériel didactique ;
 - formation des éducateurs et éducatrices ;
 - réunions pédagogiques.
- c. Les samedis réservés à la prise de connaissance des fiches (cartes) d'appréciation périodique des enfants par les parents et à la proclamation des résultats de l'évaluation du niveau d'éveil des enfants sont des jours ouvrables ;
- d. Les espaces communautaires d'éveil et les classes pré-primaires sont concernés par ce Calendrier Scolaire de l'enseignement maternel.

II.2. ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

II.2.1. Nombre de jours ouvrables : 222 jours, soit du lundi 21 octobre 2024 au mardi 05 août 2025 inclus.

II.2.2. Subdivision de l'Année Scolaire en Trimestres et en Périodes

II.2.2.1. Premier Trimestre : du lundi 21 octobre 2024 au jeudi 13 février 2025 inclus : soit 89 jours.

1^{ère} Période

- Du lundi 21 octobre au mercredi 18 décembre 2024 inclus, soit **51 jours**
- Jeudi 26 décembre 2024 : communication des points aux parents.

Vacances du Premier Trimestre

- Du vendredi 27 décembre 2024 au vendredi 03 janvier 2025 inclus, soit **06 jours**.
- Lundi 06 janvier 2025 : reprise des cours.

2^{ème} Période

- Du jeudi 19 décembre 2024 au jeudi 13 février 2025 inclus, soit **38 jours**.





MINISTÈRE DE L'EDUCATION NATIONALE ET NOUVELLE CITOYENNETÉ

Le Ministre d'Etat

a. Examens du Premier Trimestre

- Du jeudi 06 au jeudi 13 février 2025 inclus, soit **07 jours**.
- Samedi 22 février 2025 : communication des points aux parents.

b. Congé de détente du Premier Trimestre

- Vendredi 14 et samedi 15 février 2025 inclus, soit **02 jours**.
- Lundi 17 février 2025 : reprise des cours.

II.2.2.2. Deuxième Trimestre : du lundi 17 février au mercredi 14 mai 2025 inclus, soit 67 jours.

3^{ème} Période

- Du lundi 17 février au mercredi 26 mars 2025 inclus, soit **33 jours**.
- Vendredi 04 avril 2025 : communication des points aux parents.

4^{ème} Période

Du jeudi 27 mars au mercredi 14 mai 2025 inclus, soit **34 jours**.

a. Vacances du Deuxième Trimestre

- Du mardi 15 au samedi 19 avril 2025 inclus, soit **05 jours**.
- Lundi 21 avril 2025 : reprise des cours.

b. Examens du Deuxième Trimestre

- Du mercredi 07 au mercredi 14 mai 2025 inclus, soit **07 jours**.
- Samedi 24 mai 2025 : Communication des points aux parents.

c. Congé de détente du Deuxième Trimestre :

- **Jeudi** 15 et **Vendredi** 16 mai 2025 inclus, soit 02 jours
- **Lundi** 19 mai 2025 : Reprise des cours

II.2.2.3. Troisième Trimestre : du lundi 19 mai au mardi 05 août 2025 inclus, soit 66 jours.

5^{ème} Période

- Du lundi 19 mai au mercredi 25 juin 2025 inclus, soit **33 jours**.
- Samedi 05 juillet 2025 : communication des points aux parents.

6^{ème} Période

- Du jeudi 26 juin au mardi 05 août 2025 inclus, soit **33 jours**.





MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET NOUVELLE CITOYENNETÉ

Le Ministre d'État

Examens du troisième Trimestre

- Du vendredi 18 au vendredi 25 juillet 2025 inclus, soit **07 jours**.

Clôture de l'année scolaire 2024-2025

Mardi 05 août 2025 : proclamation des résultats des examens, remise des bulletins et des certificats de fin du cycle primaire.

II.3. ENSEIGNEMENT SECONDAIRE ET TECHNIQUE

II.3.1. Nombre de jours ouvrables : 222 jours, soit du lundi 21 octobre 2024 au mardi 05 août 2025 inclus.

II.3.2. Subdivision de l'Année Scolaire en Semestres et en Périodes

II.3.2.1. Premier Semestre : du lundi 21 octobre 2024 au mercredi 26 mars 2025 inclus, soit 122 jours.

1^{ère} Période

- Du lundi 21 octobre au mercredi 18 décembre 2024 inclus, soit **51 jours** ;
- Jeudi 26 décembre 2024 : communication des points aux parents.

2^{ème} Période

Du jeudi 19 décembre 2024 au mercredi 26 mars 2025 inclus, soit **71 jours**.

a. Vacances du Premier Semestre

- Du vendredi 27 décembre 2024 au vendredi 03 janvier 2025 inclus, soit **06 jours** ;
- Lundi 06 janvier 2025 : reprise des cours.

b. Congé de détente du Premier Semestre

- Vendredi 14 et Samedi 15 février 2025 inclus, soit **02 jours** ;
- Lundi 17 février 2025 : reprise des cours.

Examens du premier semestre :

- Du mardi 18 au mercredi 26 mars 2025 inclus, soit **08 jours**.
- Vendredi 04 avril 2025 : Communication des points aux parents.





MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET NOUVELLE CITOYENNETÉ

Le Ministre d'État

II.3.2.2. Deuxième Semestre : du jeudi 27 mars au mardi 05 août 2025 inclus, soit **100 jours**.

3^{ème} Période

- Du jeudi 27 mars au samedi 07 juin 2025 inclus, soit **51 jours**.
- Samedi 14 juin 2025 : communication des points aux parents.

Vacances du Deuxième Semestre

- Du mardi 15 avril au samedi 19 avril 2025 inclus, soit **05 jours**.
- Lundi 21 avril 2025 : reprise des cours.

Congé de détente du deuxième semestre :

- jeudi 15 et vendredi 16 mai 2025, soit 2 jours.

4^{ème} Période

Du lundi 09 juin au mardi 05 août 2025 inclus, soit **49 jours** ;

a. Examens du Deuxième Semestre

- Du jeudi 03 au vendredi 11 juillet 2025 inclus, soit **08 jours** ;
- Vendredi 18 juillet 2025 : 1^{ère} délibération ;
- Examens de repêchage : mardi 22 et mercredi 23 juillet 2025 inclus, soit **02 jours** ;
- Vendredi 25 juillet 2025 : 2^{ème} délibération.

b. Clôture de l'année scolaire 2024-2025

- Mardi 05 août 2025 : cérémonie officielle de proclamation des résultats des examens, remise des bulletins, des brevets de fin du cycle secondaire général, des diplômes d'aptitude professionnelle des cycles professionnels.

III. JURYS ET EPREUVES DE FIN DES CYCLES

III.1. Enseignement Primaire

- Examen National de Fin d'Études Primaires (ENAFEP) : **mardi 1^{er} et mercredi 02 juillet 2025**.

III.2. Enseignement Secondaire

III.2.1. Enseignement Secondaire Général

- Test National de Sélection et d'Orientation Scolaire et Professionnelle (TENASOSP) : **jeudi 17 et vendredi 18 juillet 2025**





MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET NOUVELLE CITOYENNETÉ

Le Ministre d'Etat

III.2.2. Enseignement Secondaire Cycle Court.

III.2.2.1. Epreuves hors session

- a. Rédaction : **lundi 02 juin 2025** ;
- b. Epreuves traditionnelles des options techniques : **mardi 03 juin 2025** ;
- c. Pratique professionnelle : **Du lundi 09 au samedi 14 juin 2025 inclus ; soit 06 jours.**

III.2.2.2. Epreuves de la Session Ordinaire : du lundi 28 au jeudi 31 juillet 2025 inclus, soit 04 Jours.

III.2.3. Enseignement Secondaire Cycle Long : Examen d'Etat.

III.2.3.1. Epreuve préliminaire : Vendredi 07 mars 2025

III.2.3.2. Epreuves hors session :

- a. Dissertation : **lundi 02 juin 2025** ;
- b. Epreuves traditionnelles des options techniques : **mardi 03 juin 2025** ;
- c. Epreuves orales de français : **du mercredi 04 au samedi 07 juin 2025 inclus ; soit 4 jours** ;
- d. Epreuves de pratique professionnelle : **du lundi 09 au samedi 14 juin 2025 inclus ; soit 6 jours.**

III.2.4. Transmission des copies des épreuves traditionnelles des options techniques au Centre National de Correction (C.N.C) : du mercredi 04 au mercredi 11 juin 2025.

III.2.5. Epreuves de la Session Ordinaire : du lundi 28 au jeudi 31 juillet 2025 inclus, soit 04 jours.

IV. JOURS FERIES LEGAUX

- Mercredi 25 décembre 2024: Fête de la Nativité ;
- Mercredi 1^{er} janvier 2025 : Fête de Nouvel An ;
- Samedi 04 janvier 2025 : Martyrs de l'Indépendance ;
- Jeudi 16 janvier 2025 : Anniversaire de la mort du Président Laurent Désiré KABILA ;
- Vendredi 17 janvier 2025 : Anniversaire de la mort du Premier Ministre Patrice Emery LUMUMBA ;





MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET NOUVELLE CITOYENNETÉ

Le Ministre d'Etat

- Dimanche 06 avril 2025 : Journée du Combat de Simon KIMBANGU et de la Conscience Africaine ;
- Jeudi 1^{er} mai 2025 : Fête du Travail ;
- Samedi 17 mai 2025 : Journée des FARDC ;
- Lundi 30 juin 2025 : Fête de l'Indépendance ;
- Vendredi 1^{er} août 2025 : Fête des Parents.

V. DISPOSITIONS PRATIQUES

V.1. Respect du calendrier scolaire

Conformément à la Note Circulaire N°MINEPSP/CABMIN/001/ 01409/91 du 25 juin 1991 relative à l'adaptation du calendrier scolaire, les Directeurs Provinciaux de l'Éducation Nationale et Nouvelle Citoyenneté doivent communiquer par écrit au Secrétaire Général à l'Éducation Nationale et Nouvelle Citoyenneté, deux semaines après constat de la nécessité, **les réaménagements éventuels** à apporter au calendrier scolaire 2024–2025 suite aux situations d'urgence (calamités naturelles, mouvements migratoires, aléas politiques, conflits communautaires, etc.)

Dans ce même ordre d'idées, il est rappelé à tous que **toute activité non prévue au calendrier scolaire** doit être préalablement autorisée par le Ministre de l'Éducation Nationale et Nouvelle Citoyenneté à condition qu'elle ne perturbe pas le nombre de jours ouvrables prévus.

En outre, aucune structure extérieure ne peut organiser des activités dans les établissements d'enseignement tant publics que privés agréés sans l'aval préalable du Ministre ou de ses représentants en province.

- V.2.** Dans l'obligation de garantir à tous les enfants l'égalité des chances à la formation, il est strictement interdit de refuser l'accès en classe aux élèves en difficultés de paiement des frais de scolarité. Tous les élèves doivent accomplir effectivement le nombre des jours prévus dans le calendrier scolaire 2024-2025, soit 180 jours à l'enseignement maternel et 222 jours pour les cycles primaire, secondaire et technique.

V.3. Interdiction de cérémonie de collation

Conformément à la note circulaire N°MINEPST/CABMIN/002/2023 du 08/07/2023, il est strictement interdit d'organiser la cérémonie de collation des grades en faveur des finalistes du cycle maternel.





MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET NOUVELLE CITOYENNETÉ

Le Ministre d'État

Cette cérémonie est exclusivement réservée aux récipiendaires du niveau supérieur et universitaire.

V.4 Uniforme scolaire

Le port de l'uniforme scolaire couleur bleu blanc est obligatoire pour tous les élèves durant toute l'année scolaire. Cependant, il est strictement interdit de procéder à la vente, par contrainte, des uniformes (bleu blanc) et des pagnes avec logo des ASBL et autres supports à l'école. Il revient à chaque parent de s'en procurer librement sur le marché.

V.5. Rapports de la rentrée scolaire 2024-2025

- Lundi 02 Décembre 2024 : **Transmission des rapports de la rentrée scolaire 2024-2025** par les chefs d'établissement d'enseignement aux bureaux gestionnaires de proximité ;
- Pour les établissements publics non conventionnés d'enseignement :
5 exemplaires ;
- Pour les établissements publics conventionnés d'enseignement :
8 exemplaires ;
- Pour les établissements privés agréés d'enseignement : **7 exemplaires ;**
- Lundi 02 décembre 2024 : transmission de ces rapports aux différents destinataires par les gestionnaires des bureaux de proximité ;
- Lundi 13 janvier 2025 : transmission des synthèses issues de l'exploitation desdits rapports à la hiérarchie du Ministère par les gestionnaires des bureaux provinciaux (Proved, IPP et Coordinateur Provincial).

V.6. Stages professionnels

• Des élèves-maîtres

Conformément au Programme National de Formation Psychopédagogique de la Section Pédagogique, **le stage professionnel des élèves-maîtres est obligatoire**. Il sera effectué dans les établissements d'enseignement primaire du mardi 01 avril au mercredi 14 mai 2025, soit **30 jours ouvrables** et ce, de la manière suivante :

- **Phase passive** : du mardi 01 au mardi 08 avril 2025 inclus, soit **06 jours ;**
- **Phase active** : du mercredi 09 avril au mercredi 14 mai 2025 inclus, soit **24 jours.**





MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET NOUVELLE CITOYENNETÉ

Le Ministre d'État

Les élèves-maîtres seront suivis par les Professeurs de pratique professionnelle, le Chef d'établissement scolaire, l'Inspecteur du Primaire de l'entité et l'Inspecteur du Secondaire chargé de la Pédagogie.

A la fin du stage professionnel, chaque élève-maître devra rédiger un rapport en trois exemplaires dont un exemplaire sera déposé à la Direction de son école, un autre sera déposé au pool secondaire de son entité par le chef d'établissement scolaire et le troisième pour lui-même.

• Des élèves des filières techniques

Pour les filières techniques, le stage pour les niveaux 1, 2 et 3 s'effectue durant quinze jours au premier semestre **du 17 février au mercredi 05 mars 2025** et les quinze autres jours pendant le second semestre soit du **lundi 16 juin au mercredi 02 juillet 2025**, soit **30 jours** ouvrables.

Pour le niveau 4, le stage s'effectue en 1 mois continu du **lundi 14 avril 2025 au mercredi 21 mai 2025** soit **30 jours** ouvrables.

Pour le cycle professionnel, le stage s'effectue en 1 mois continu du **lundi 14 avril au mercredi 21 mai 2025**, soit **30 jours** ouvrables.

Ces stages se terminent par **un rapport de stage** rédigé par l'élève et déposé à la direction de l'école dans un délai d'une semaine. Après le dépôt, le Chef d'établissement le transmettra aux bureaux du Sous-Proved et de l'Inspool.

V.7. Réunion annuelle d'évaluation des activités de l'Inspection Générale.

Conformément à l'Ordonnance n°91-231 du 15 Août 1991 portant règlement d'administration du corps des Inspecteurs de l'Enseignement Primaire, Secondaire et Professionnel spécialement, en son annexe 1, en rapport avec les fonctions de l'Inspecteur Général, Chef de Corps, la réunion annuelle d'évaluation des activités de l'Inspection Générale regroupant les Inspecteurs Généraux adjoints et tous les Inspecteurs Principaux Provinciaux aura lieu à Kinshasa. Les dates de cette réunion seront fixées par une note circulaire du Secrétaire Général, sur proposition de l'Inspecteur Général de l'Enseignement.

V.8. Assemblées Générales des Parents

Dimanche 1^{er} Décembre 2024, Dimanche 23 mars 2025 et Dimanche 29 juin 2025 : ces trois assemblées générales ordinaires sont organisées, sous la conduite du Président du Comité Scolaire des Parents d'élèves et en présence d'un représentant de l'Etat, conformément à l'article 7 de l'Arrêté





MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET NOUVELLE CITOYENNETÉ

Le Ministre d'État

Ministériel N°MINEPSP/CABMIN/1606/2018 du 21/05/2018 portant organisation et fonctionnement des comités de parents d'élèves.

Une session extraordinaire peut être convoquée mais dans le respect des prescrits de l'article 8 de l'Arrêté Ministériel susmentionné.

Les procès-verbaux desdites rencontres seront transmis par les Chefs d'établissement scolaire à la hiérarchie, pour exploitation, une semaine après la tenue respective de celles-ci.

V.9. Comité des élèves

Mercredi 04 Décembre 2024, élection dudit comité au sein des établissements scolaires conformément à l'Arrêté Ministériel N°MINEPSP/CABMIN/0310/2008 du 24 septembre 2008, instituant le **Comité des Elèves** au sein des établissements publics et privés agréés d'enseignement primaire, secondaire et technique.

V.10. Activités sportives et parascolaires

Le calendrier des activités sportives et parascolaires est fixé par une note circulaire du Secrétaire Général à l'Éducation Nationale et Nouvelle Citoyenneté sur proposition de la Direction des Activités Sportives et Parascolaires « DASP ».

V.11. Salut au drapeau

Conformément à la note circulaire N°MINEPST/ CABMIN/SG /80/2200 / 2022 du 31 octobre 2022 relative à l'exécution de l'hymne national dans tous les établissements d'enseignement, le rite solennel du salut au drapeau se déroule de la manière suivante :

- La levée des couleurs nationales se fait chaque jour ouvrable de la semaine et ce, de 07h15' à 7h25' pour ceux de l'avant-midi et de 12h15' à 12h25' pour ceux de l'après-midi ;
- Chaque premier jour ouvrable de la semaine, le Chef d'établissement tient une causerie morale sur un thème d'actualité ou sur un thème propre aux réalités du milieu directement après la levée des couleurs nationales.

V.12. Assainissement des milieux scolaires

Conformément à la note N°MINEPST/CABMIN/KJJ/JMK/2302/2022 du 17 novembre 2022 relative à l'assainissement des milieux scolaires, la pratique du SALONGO s'effectue chaque samedi après les heures de cours.





MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET NOUVELLE CITOYENNETÉ

Le Ministre d'État

Cette activité consiste dans :

- L'entretien et le nettoyage de tous les locaux de classe et les toilettes ;
- L'aménagement de bancs et le nettoyage de tout autre matériel utile aux enseignements et apprentissages ;
- L'entretien de la cour et du jardin scolaire.

V.13. Accompagnement psychopédagogique et soutien psychosocial

Dans le cadre de la lutte contre l'inadaptation et la déperdition scolaires, les établissements scolaires s'organisent au mois d'octobre pour l'installation des Groupes d'Aide Psychopédagogique (GAP) afin de réaliser les activités de guidance et de counseling en matière d'orientation scolaire et professionnelle.

V.14. Les grandes journées,

Il s'agit des journées suivantes :

- **Mardi 03 décembre 2024 : Journée Internationale des personnes vivant avec handicap ;**
- **Jeudi 05 décembre 2024 : Journée Internationale de l'Arbre ;**
- **Mercredi 30 avril 2025 : Journée de l'Enseignement National.**

Pour chacune de ces journées, des activités spécifiques seront organisées au niveau des établissements d'enseignement et/ou des bureaux gestionnaires de proximité, par les acteurs et partenaires éducatifs, dans le respect de la thématique de la journée.

V.15. Rentrée scolaire 2025-2026

La rentrée scolaire 2025 – 2026 aura lieu **le lundi 1^{er} septembre 2025.**

VI. DISPOSITIONS FINALES

Le Secrétaire Général à l'Éducation Nationale et Nouvelle Citoyenneté est chargé de l'exécution du présent calendrier scolaire.

Fait à Kinshasa, le

03 DEC 2024

Raïssa MALU DINANGA

